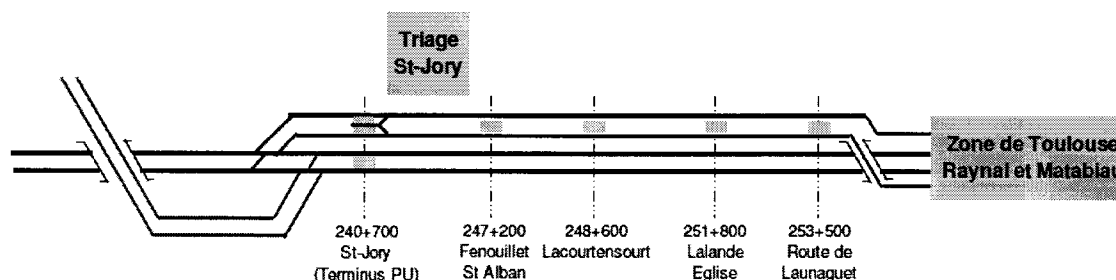


- La décision de recherche de fuseau à l'extérieur du périmètre d'étude ne peut être prise que par le COPIL qu'il a validé en avril 2009.
- Ligne N°11
 - Le passage en tunnel dans le secteur du château de Pompignan est validé. La recherche précise de tracés fait partie de l'étape 2 ;
 - Le château de Novital est classé Monument Historique ;
 - En étape 2, la recherche de tracé sera effectuée pour pouvoir éviter les 2 châteaux.
- Ligne N°12
 - Le pont reliant les 2 côtés de Saint Jory doit être nécessairement reconstruit dans le cadre de la mise à 4 voies. La démolition du pont n'est donc pas lié au raccordement de la ligne LGV aux voies existantes.
- Ligne N°13
 - Le « tracé autoroute plus classique » devra être développé par le collectif pour pouvoir remettre de plus amples informations sur ce point.
- Ligne N°14
 - La mise à 4 voies est nécessaire pour le développement du TER et du fret en Midi Pyrénées et soutenue par le Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées. L'analyse des capacités nécessaires conduit à imaginer le schéma fonctionnel suivant :



ANNEXE:

- Tableau d'analyse transmise par le collectif (SJp00 USV.pdf) ;
- Analyse visuelle GPSO-10-ISA-2-CAR-4385-0a ;